



COUTS LIÉS À LA PROPRIÉTÉ EN ESPAGNE



Impôt pour les Non-Résidents

Même si vous ne vivez pas en Espagne, vous êtes obligé de payer ces taxes si vous êtes propriétaire d'un bien. L'impôt des non-résidents est généralement de 19 % pour les résidents de l'UE et de 24 % pour les résidents hors UE, appliqué aux revenus immobiliers, aux loyers ou aux plus-values réalisées en Espagne.



Taxe Foncière -IBI

La taxe foncière (IBI) est un impôt local annuel que doivent payer les propriétaires de biens immobiliers en Espagne, calculé sur la base de la valeur cadastrale du bien. Elle représente en moyenne environ 0,5 % du prix d'achat, bien que ce pourcentage puisse varier selon la commune et la valeur cadastrale appliquée.



Assurance Habitation

En Espagne, l'assurance habitation n'est pas obligatoire, sauf lorsque le bien est financé par un prêt hypothécaire, auquel cas une couverture contre l'incendie est exigée par la banque.



Factures de Services

Le "provisionnement en eau, frais d'électricité, internet, câble et téléphone" correspond aux charges liées à la consommation d'eau et aux abonnements essentiels du logement. Ces dépenses regroupent les services indispensables au fonctionnement quotidien du bien immobilier et varient selon l'usage et les contrats souscrits.



Coûts de Maintenance

Les coûts de maintenance correspondent aux dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des parties communes d'un bien immobilier, notamment dans les résidences en copropriété. À titre indicatif, il est recommandé de prévoir un budget annuel compris entre 1 % et 4 % de la valeur du bien pour couvrir ces frais.



Impôt sur le Revenu

Vous êtes considéré comme résident fiscal en Espagne si vous séjournez plus de 183 jours par an dans le pays, si votre centre d'intérêts économiques s'y situe, ou si votre conjoint et/ou vos enfants mineurs y résident.